



**Compte rendu des commissions « eau potable et gestion de la  
ressource en eau » et « Inondation et sécheresse »  
Thématique « gestion quantitative »  
Le 15/11/2012 à Saint-Cyr-sur-Morin**

Le jeudi 15 novembre à 14h00, les commissions « eau potable et gestion de la ressource en eau » et « inondation et sécheresse » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin se sont réunies à la salle de la mairie de Saint-Cyr-sur-Morin, sous la direction du Président de la commission « inondation et sécheresse » : M. REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21/09/2012

M. REVOILE Roger	Président de la CLE du SAGE des Deux Morin
M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. SAINT-MARTIN Michel	Nature Environnement 77
M. AVANZINI Serge	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne – AAPPMA de Crécy la Chapelle
M. ROYER Laurent	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
M. MARRACQ Nicolas	Entente Marne
M. GUISEFFI Angelo	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
M. WEBER Henri	Mairie de St Cyr sur Morin
Mme DERUMIGNY Cécile	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
Mme CHARLIER Joëlle	Mairie de La Ferté sous Jouarre
M. RENAUD Jean Luc	
M. LEMOINE Remy	Président SNE de Rebais
M. JORAND Michel	SNE de Rebais
M. THIEBAULT Michel	Mairie de Villiers sur Morin
M. BOIN Félix	
Mme LEFRANC Sylvie	Mairie de Courgivaux
M. JACQUIER Daniel	Maire Le Gault Soigny
Mme DE CONINCK Amandine	ENPC
M. JACQUET Arnaud	Geo-Hyd
M. GRABOWSKI Romain	Geo-Hyd

Absents excusés : Fédération de pêche 77 – M. LECLERC Nicolas/DREAL Champagne Ardennes – M. GARCHER René/Esbly – M. COLIN Florent / DDT 51 – Aqvi'Brie – VERGNOL Marylène / CG77 – M. SERENO Julien / AESN

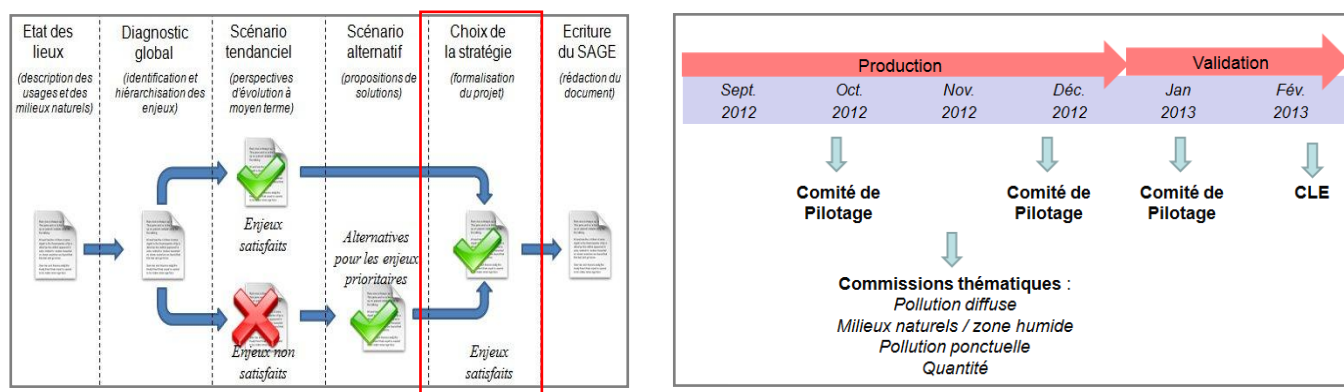
Ordre du jour :

1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégie
2. Discussion autour des mesures du thème « gestion quantitative »
3. Point sur la gouvernance

M. REVOILE remercie les membres de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » et de la commission « Inondation et sécheresse » d'être présents.

## 1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégique

Le bureau d'étude Géo-Hyd rappelle le contexte et le calendrier de la phase stratégique.



La phase stratégique consiste à formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs en vue de la rédaction du PAGD et du règlement.

Dans ce sens, l'objectif des commissions thématiques est d'évaluer les différents scénarii (mesures) afin de les affiner, les modifier ou éventuellement de les supprimer. La phase précédente (Tendances et Scenarii) ayant permis de dimensionner ces mesures assez précisément, les discussions de la séance se tourneront principalement vers l'organisation et les moyens à mettre en œuvre. Des questions sur le degré d'ambition et sur la priorisation des mesures se posent également. Les différentes orientations retenues par les commissions thématiques seront ensuite proposées au Comité de Pilotage.

## 2. Discussion autour des mesures du thème « Gestion quantitative »

Les objectifs traités dans la Commission Thématique « Gestion quantitative » sont les suivants :

<b>Enjeux</b>	<b>Objectifs</b>
Gestion Quant.	Sécuriser l'alimentation en eau potable
	Economiser l'eau
	Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines
	Garantir un niveau d'eau compatible entre la protection des marais de St-Gond et les usages agricoles
Risque inondation	Limiter le ruissellement et les apports d'eau à la rivière dans une optique de solidarité amont-aval
	Améliorer la gestion des crues et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
	Développer le volet communication de la gestion du risque inondation

Ces objectifs regroupent 22 mesures qui sont résumées dans le tableau en dernière page. Chacune de ces mesures est présentée par le bureau d'étude, des pistes de discussion sont mises en avant et les participants peuvent faire part de leurs remarques et propositions. Les discussions portent principalement sur les thèmes suivants :

- La pertinence de la mesure (à maintenir ? à modifier ?)
- La formulation des mesures (énoncé, descriptif, contenu, précisions à apporter...)
- La plus-value du SAGE pour la mesure
- Les coûts, les financeurs
- Le secteur géographique concerné par la mesure
- L'échéance et la priorité à donner à la mesure
- Le portage, la maîtrise d'ouvrage et les différents partenariats possibles
- Le niveau d'ambition et objectifs chiffrés pour certaines mesures
- La portée juridique des mesures
- Le rôle de la CLE et de la cellule d'animation

Dans cette commission thématique, les membres proposent de regrouper les mesures n°30 « Etudier les phénomènes de recharges des nappes et l'influence et les limites des prélèvements sur celle-ci » et n°31 « Etudier les relations nappes/rivières » en une étude « Etudier les phénomènes de recharges des nappes et les relations nappes/rivières ». De plus, des détails sont apportés dans le but de préciser ou modifier les formulations ou les contenus de certaines mesures (cf. tableau). Des aspects réglementaires et techniques sont rappelés.

Le tableau en dernière page présente le résumé de chaque mesure et les corrections (en rouge) qui ont été apportées suite aux remarques et propositions des membres de la commission thématique. **Ce tableau est un document de travail** non définitif. Il sera présenté lors du prochain COPIL et les propositions y seront traitées.

### **3. Point sur la gouvernance**

Les mesures concernant la gouvernance (enjeu transversal aux quatre commissions thématiques) sont rappelées. Des choix doivent être établis via le COPIL et la CLE afin de déterminer les différents axes de la gouvernance (anticiper la mise en œuvre du SAGE, coordonner les actions, mobiliser les acteurs locaux, communication / sensibilisation, moyens à mettre en œuvre et recrutements éventuels,...).

D'autre part, la CLE est actuellement en réflexion sur la réorganisation de la structure porteuse afin de respecter la réglementation en vigueur lors de la phase de mise en œuvre. Les décisions seront communiquées ultérieurement.

objectifs	Mesures	Type	localisation					priorité			maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesure	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffrage		efficacité vis-à-vis de l'objectif	justification efficacité	Échéance de départ		
			ME Gr Morin amont	ME Gr Morin aval	ME Aubetin	ME Pt Morin Amont	ME Pt Morin Aval	1	2	3					Fourchette basse (M€)	Fourchette haute (M€)					
<b>Enjeu "Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau"</b>																					
8) Sécuriser l'alimentation en eau potable	23	Réaliser des schémas départementaux d'alimentation en eau potable couvrant l'ensemble du territoire	étude	X			X	X		1			CG 51 et 02	Inciter le conseil général de la Marne et de l'Aisne à réaliser un SDAEP	chiffrage hors SAGE, <b>reste à trancher voir avec Copil</b>	bonne	NC		bonne	permet d'identifier les solutions les plus pertinentes	2015
	24	Mettre en place les plans de secours afin d'assurer l'approvisionnement en eau en cas de problème qualitatif ou quantitatif	op	X	X	X	X	X		1			collectivités AEP	mettre en place les solutions de sécurisation identifiées dans le SDAEP (interconnexions, forage de secours...)	1 étude par structure compétente (28 intercommunalités, 17 communes indépendantes) --> à enlever étant donné remarque commission travaux non chiffrés (dimensionnement au moment des demandes de travaux par les collectivités) <b>reste à trancher voir avec Copil</b>	difficile	NC		bonne	répond concrètement à la problématique de sécurisation, encore insuffisamment traitée	2015
	25	Engager une réflexion sur le devenir des captages, abandonnés ou en sommeil, et y maintenir un suivi qualitatif voir quantitatif	op	X	X	X	X	X			3		Syndicats AEP (SIEP)	permet de maintenir la connaissance et éventuellement de maintenir une ressource alternative (incendie, nettoyage, arrosage...) ou de secours	<b>cf mesure 4. remarque: maintien des captages dans le 77, question à traiter forage par forage.</b>	moyenne	0,12		faible	mesure d'accompagnement par le maintien des connaissances	2015
9) Economiser l'eau	26	Inciter les collectivités à améliorer les rendements des réseaux AEP, en application de la réglementation ( <b>à revoir dans le Copil</b> )	op	X	X	X	X	X		1		collectivités AEP	Rechercher les fuites puis programmer le renouvellement / entretien des canalisations, objectif min de rendement 85%, voire 90% en zone urbaine (PDE 77), à intégrer dans les contrats d'affermage	1 ) étude diagnostic des réseaux --> à supprimer, car sera déjà réalisé 2) renouvellement des canalisations Hypothèse globale : 2% par an pdt durée du SAGE <b>Hypothèse 1:</b> cible les réseaux ayant les plus mauvais rendements (<60% pour atteindre 80% , 150 km de réseaux => gain 0,38 Mm3 <b>Hypothèse 2:</b> cible les réseaux desservant le plus d'habitants avec rendements <80% pour atteindre 90%, 240 km de réseaux => gain 0,9 Mm3 --> hypothèse à revoir et à globaliser étant donné le caractère obligatoire pour toutes les collectivités, chiffrage SAGE ?	moyenne	32,8		bonne	les volumes d'eau économisés peuvent être importants	2015	
	27	Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau	com	X	X	X	X	X		2		SAGE	développer et diffuser des outils de communication sur la sensibilisation aux économies d'eau + arrêté sécheresse	Temps d'animation chiffré par ailleurs Plaquettes de communication	bonne	0,04		faible	ne garantit pas l'engagement des usagers dans la démarche	2015	
	28	Mettre en place un programme d'économie d'eau en période d'été et sur les zones sensibles aux déficits	org		X	X	X				2		SAGE	sensibilisation des communes, faire un bilan et mettre en place une démarche d'économie d'eau, vise arrosage espaces verts, lavages des voiries, intéressant de développer réutilisation eau de pluie	Temps d'animation de la cellule SAGE à renforcer : + 0.5 ETP	moyenne	0,14		moyenne	gains moins importants mais ciblés sur situations déficitaires	2021
10) Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines	29	Développer le réseau de mesures quantitatives	op		X		X			2		collectivités AEP / partenaires (BRGM / AQUI'BRIE / CG)	améliorer le réseau de suivi quantitatif des eaux souterraines peu dense sur le territoire, appuiera les mesures suivantes de connaissance (30, 31) et de suivi d'impact (33)	Hypothèse 2 piézomètres supplémentaires (nappe de la Craie, zone Petit Morin amont, nappe du tertiaire zones aval grand Morin)	difficile	0,09		bonne	efficacité bonne par rapport à l'objectif de connaissances	2021	
	30	<b>Etudier les phénomènes de recharge des nappes (influence et limites des prélèvements) et les relations nappes/rivières en présence</b>	étude	X	X	X	X	X		1		SAGE	amélioration des connaissances nécessaires pour la gestion des prélèvements, notamment en période d'été, et cibler zones prioritaires vis-à-vis des économies d'eau	<b>1 étude</b> <b>Contenu à ajuster selon connaissances actuelles (Aqui'Brie, études volumes prélevables...)</b>	bonne	0,05		bonne	idem précédente	2015	
	31	<b>Etudier les relations nappes/rivières en présence</b>	étude	X	X	X	X	X		2		SAGE	<b>amélioration des connaissances nécessaires pour la gestion des prélèvements notamment en période d'été</b>	<b>1 étude</b> <b>Contenu à ajuster selon connaissances actuelles (Aqui'Brie, études volumes prélevables...)</b>	bonne	0,025		bonne	idem précédente	2021	
11) Garantir un niveau d'eau compatible entre la protection des marais de Saint-Gond et les usages agricoles	32	Appliquer une gestion fine des vannages dans les marais telles que définie dans le DOCOB du site Natura 2000 "les marais de St-Gond"	op				X			1		ASA marais St-Gond	application des règlements d'eau des vannages définis dans DOCOB, pour tous fermeture juin-octobre, niveaux ajustés en dehors étiage pour Talus-St-Prix, Coizard Joches, Villenard (étude hydraulique 2004). <b>Le niveau d'eau minimum requis est celui défini dans le DOCOB.</b>	<b>pas de coûts, gestion des niveaux revient au gestionnaire existant (ASA Marais St-Gond)</b> <b>coûts de travaux sur certains ouvrages hors chiffrage SAGE (tendanciel). A intégrer au règlement du Sage</b>	bonne	NC		bonne	permet de maintenir les connexions entre les marais et le Petit Morin	2015	
	33	S'assurer que tous nouveaux prélèvements n'aggravent pas l'assèchement des Marais de St-Gond	op				X			1		DDT 51	renforcer la vigilance dans les politiques de déclaration/autorisation lors de nouveaux forages dans la zone ou d'augmentation des prélèvements.	<b>pas de chiffrage</b> <b>mesure d'ordre réglementaire</b>	bonne	NC		moyenne	n'agit que sur des risques futurs	2015	
	34	Mettre en place des bardeaux sur certains fossés de drainage ou ruisseaux définis dans le DOCOB du site Natura 2000 "les marais de St-Gond"	op				X				2		ASA marais St-Gond	installations de bardeaux fermés en période estivale et automnale, pour éviter action drainante et retarder assèchement estival des marais	9 ouvrages nécessaires (d'après étude hydraulique) Étude de terrain au cas par cas à réaliser (repérage, définition des aspects techniques et d'un cahier des charges d'utilisation); <b>Mesure d'incitation du Sage</b>	moyenne	0,02		bonne	permet de retarder l'assèchement estival des Marais	2021

objectifs	Mesures	Type	localisation					priorité			maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesure	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffrage		efficacité vis-à-vis de l'objectif	justification efficacité	Échéance de départ	
			ME Gr Morin amont	ME Gr Morin aval	ME Aubertin	ME Pt Morin Amont	ME Pt Morin Aval	1	2	3					Fourchette basse (M€)	Fourchette haute (M€)				
16) Limiter le ruissellement et les apports d'eau à la rivière dans une optique de solidarité amont-aval	54	Définir les secteurs à enjeu en termes de ruissellement en localisant les zones de ruissellements prédominants et les principaux axes d'écoulement, et définir les débits de fuites par sous-bassins	étude	X	X	X	X	X	1			SAGE	permet de prioriser les secteurs où des aménagements doivent être mis en place pour maîtriser et réduire le ruissellement et où des maîtres d'ouvrages doivent émerger (mesure 12 et 56)	1 étude de modélisation du ruissellement (analyse de données topographiques, occupation du sol, nature du sol, météorologiques...)	bonne	0,15		moyenne	n'est qu'un préalable, pour cibler les actions	2015
	55	Réduire le ruissellement dans les zones urbaines par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	op	X	X	X	X	X	1			communes/ Cdc / SAGE	favoriser les techniques de rétention à la parcelle (tranchées drainantes, noues, toitures végétalisées...) ou réutilisation des EP, dans projets d'aménagement urbain et instruction des permis de construire	Information auprès des communes Temps d'animation de la cellule SAGE, à renforcer pour l'ensemble du volet inondation d'1/2 ETP	difficile	0,14		moyenne	limite le ruissellement, mais pour aménagements futurs	2015
	56	Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain de préférence par des structures présentes à l'échelle des sous-bassins versants	org	X	X	X	X	X	1			syndicats de bassins / collectivités	Inciter les structures intercommunales à prendre la compétence pour la gestion des eaux pluviales (réalisation des zonages, réalisation et entretien des aménagements de rétention des EP _ mesure 16 et 55). Engager une réflexion sur la possibilité de mettre en place des schémas d'eau pluviale	Une partie du temps d'animation de la cellule SAGE (chiffré par ailleurs) + appui des partenaires techniques	difficile	NC		bonne	identification de maîtres d'ouvrage adaptés pour la réalisation des actions	2015
17) Améliorer la gestion des crues et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	57	Inventorier les zones naturelles d'expansion de crues	étude	X		X	X	X	1			SAGE	compléter l'identification et la cartographie de ces zones sur l'ensemble du bassin	1 étude sur les zones non couvertes par PPRI	bonne	0,015		moyenne	n'est qu'un préalable, pour mesure suivante	2015
	58	Inciter les collectivités à inscrire les zones d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme	op	X	X	X	X	X	1			collectivités	à compléter dans les zones non couvertes par les PPRI + s'assurer de l'application des PPRI	pas de chiffrage	moyenne	NC		bonne	permet d'éviter l'imperméabilisation et l'augmentation du risque	2015
	59	Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur la propagation des crues et définir un plan de gestion des vannes lors d'inondation	étude	X	X	X	X	X	1			syndicats de rivières	éléments à intégrer dans les études sur le devenir des barrages et leur gestion dans le cadre de la continuité écologique (mesure 35)	Pas de coût spécifique (étude déjà chiffrée)	bonne	NC		bonne	contribue à améliorer la cohérence et l'efficacité de la gestion des ouvrages	2015
	60	S'assurer de la réalisation de DICRIM ou PCS par les communes et les intercommunalités	com	X	X	X	X	X	1			SAGE / communes / entente Marne / DDT	rappel aux communes et intercommunalités sur l'utilité de ces documents (obligatoire si PPRI) / orientation vers les appuis techniques existants / suivi de l'état d'avancement	Information auprès des maires réalisée par la cellule d'animation du SAGE	bonne	NC		bonne	contribue à l'information et à la gestion du risque	2015
	62	Définir un programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) spécifique au bassin des Deux Morin	étude	X	X	X	X	X			3	SAGE	permettra d'identifier les aménagements nécessaires pour réduire les dommages liés aux inondations,	1 étude sur l'ensemble du bassin	moyenne	10,08		moyenne	n'est qu'un préalable, efficacité dépendra de la mise en œuvre	2027
18) Développer le volet communication de la gestion du risque inondation	61	Développer la culture du risque chez les riverains et informer la population soumise aux risques (débordements, remontées de nappes, ruissellements) sur les prescriptions des PPRI, DICRIM et PCS	com	X	X	X	X	X	1			SAGE / communes	Installer des repères de crues et panneaux pédagogiques / relayer l'information via le SAGE (site internet, lettre du SAGE...) / organiser des réunions publiques pour les communes soumises aux risques	4 repères de crues et panneaux d'informations sur les communes les + exposées (environ 15) : 60, installation comprend aussi travaux de nivellement Une partie du temps d'animation de la cellule SAGE (chiffré par ailleurs)	moyenne	0,016		moyenne	information nécessaire mais ne garantit pas le prise en compte des recommandations	2015
	63	Informer les particuliers et les professionnels concernés sur les moyens d'adapter l'habitat et les équipement soumis au risque inondation	com	X	X			X			3	SAGE	Informer sur les mesures possibles pour réduire les dommages au biens existants en zones à risques (adaptations simples ou travaux de rénovations)	Une partie du temps d'animation de la cellule SAGE (chiffré par ailleurs)	moyenne	NC		moyenne	information nécessaire mais ne garantit pas le prise en compte des recommandations	2027